

Résoudre à l'amiable les litiges : obligations et opportunités

Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaître et comprendre les différents modes amiables de résolution des litiges existant en France
- Apprendre à repérer les litiges pour lesquels une résolution à l'amiable est obligatoire ou opportune

Bénéficiaires

Toute personne souhaitant découvrir les modes de résolution amiable, leur intérêt et les ouvertures qu'ils offrent

Pré-requis éventuels nécessaires

Aucun

Programme / contenu pédagogique

- PARTIE 1 : LES MODES DE REGLEMENT AMIABLES DES DIFFERENDS (MARD)
 - La conciliation
 - La médiation
 - L'arbitrage
 - La procédure participative
- PARTIE 2 : OBLIGATIONS LEGALES ET OPPORTUNITES DE RECOURIR A UN MARD
 - Quand doit-on tenter de résoudre le litige par un MARD ?
 - L'obligation légale de recourir à un MARD avant de saisir le juge
 - Une spécificité : la médiation de la consommation
 - L'opportunité de régler les litiges immobiliers à l'amiable
 - Quel MARD choisir ?
 - Comment évaluer qu'un litige peut se résoudre à l'amiable ?
 - Comment savoir vers quel MARD se tourner ?
 - Un MARD qui a fait ses preuves : la médiation

Compétences attendues à l'issue de la formation

Savoir différencier les différents Mards
Distinguer les litiges susceptibles d'être résolu à l'amiable

Intervenant

Fanny GERARD-FARCHINI,
Médiatrice et avocate, professeure à l'ICH Ouest

Accompagnement et outils pédagogiques

Formation 100% à distance

La formation comporte une dispense synchrone (2h de classe virtuelle) et asynchrone (1h30 de travail individuel : visionnage de vidéo, lecture de support, et réponse à des exercices) en alternance.

Elle se déroulera de la manière suivante :

Classe virtuelle de présentation : 30 mn

Supports écrits + vidéos + quiz sur la première partie : 45 mn

Classe virtuelle : correction du quiz et réponses aux questions : 30 mn

Supports écrits + vidéos + cas pratiques sur la deuxième partie : 1h

Classe virtuelle : correction des cas pratiques et réponses aux questions : 45 mn

Evaluation des compétences acquises

La formatrice s'assurera de l'acquisition des compétences par des exercices (quiz et cas pratiques).

Evaluation de la formation

Evaluation de la formation par les stagiaires
Remise d'une attestation de fin de formation

Durée et planification

Formation de 3,5 heures

► [Se référer au planning](#)

Tarif

300 € / personne.
Somme forfaitaire exonérée de TVA

BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIÉE

En application des dispositions du livre III, sixième partie, du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Entreprise /Organisme :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Tél. : **SIRET :**

Email (signataire ou gestion de la convention) :

Souhaitez inscrire à la formation **Résoudre à l'amiable les litiges : obligations et opportunités**

Dans le cadre d'un financement FNE - OUI :

Non :

Le/s participant/s suivant/s :

** Informations indispensables à l'ouverture du compte sur la plateforme d'enseignement numérique de formation*

	civilité	nom	prénom	date de naissance*	email de connexion*
1					
2					
3					
4					
5					
6					

Si vous souhaitez inscrire plus de salariés à cette formation, n'hésitez pas à joindre une liste en annexe de ce document.

Date : [Se référer au planning](#)

Nombre d'heures : 3.5 heures

Montant par participant : 300 € exonéré de TVA.

Montant total de la présente convention = 300 € x =

(Nombre participants x coût formation)

Organisation et modalités de la formation :

Le programme, le planning et les objectifs de formation ont été remis à l'élève et à l'entreprise, et sont annexés à la présente convention.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance des documents cités ci-dessus.

N° SIRET 32439762900118 - N° organisme de formation 52440210544 – code APE 8542Z

Cnam – Direction du marketing et de la relation client
25 bd Guy Mollet – bp 31115 – 44311 Nantes cedex 3
tél. : 02 40 16 16 60 – entreprises@cnam-paysdelaloire.fr

Un nombre minimum d'inscrits peut être requis pour déclencher l'ouverture de l'action. La présente convention est effective sous réserve que ce nombre soit atteint.

La formation ouverte à distance

Les formations sont dispensées en FOAD (formation ouverte à distance) et le Cnam répond à la réglementation en vigueur pour ce type de modalité - **Décret n° 2018-1341 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux modalités de conventionnement des actions de développement des compétences.**

Le dispositif employé est la formation accompagnée par un enseignant, via la plateforme numérique de formation du Cnam à l'aide de supports pédagogiques spécifiques et d'échanges réguliers.

Le Cnam dispose d'un espace numérique de formation (ENF), portail numérique intégrant une plateforme numérique de formation. Chaque stagiaire a un compte personnel d'accès. Des contenus de cours (sous forme de ressources numériques de type pdf, vidéo, exercices, quiz d'acquisition de connaissances et d'autoévaluation, exercices collaboratifs, cas pratiques...) sont proposées selon un scénario pédagogique conçu en fonction des objectifs à atteindre, et des connaissances à acquérir, en conformité avec le programme de formation.

Lors de l'usage de l'espace numérique de formation, une assistance technique est prévue.

L'entreprise s'engage avant l'inscription à valider que le salarié inscrit est équipé et connecté pour pouvoir suivre une formation à distance dans de bonnes conditions de travail.

Dispositions financières :

Le paiement s'effectuera à l'inscription.

Dans le cas d'une convention FNE, la société s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès de la DIRECCTE ou de son OPCO.

Annulation d'inscription

- ❖ Pour toute annulation adressée moins de 14 jours avant le début de la formation, les frais de participation restent dûs.
- ❖ Hors dispositif FNE le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.

En cas d'absence ou d'abandon au cours d'un stage, le montant du dédit s'élèvera au montant intégral des droits d'inscriptions relatifs aux journées de formation auxquelles les participants n'auront pas assisté

En cas d'annulation de ce stage court par le Cnam des Pays de la Loire, faute d'un nombre suffisant d'inscrits, le versement effectué vous sera entièrement restitué par virement.

Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Règlement

Le paiement par virement bancaire est à privilégier afin de ne pas retarder la validation des inscriptions :

Merci de joindre copie de l'avis de virement à votre inscription.

IBAN CIC : FR76 3004 7141 2200 0273 1160 158

Entreprise :

Nom signataire :

Prénom signataire :

Fonction :

Pour l'organisme de formation
Cnam des Pays de la Loire
et par délégation de son directeur
Yannick Lefeuvre
Sébastien Bricaud
Responsable Plateforme administrative
Signature et cachet